

Jurieu: conceptions politiques

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b037_f0793**

Source**Boite_037-38-chem** | **P. Bayle.**

Langue**Français**

TypeFiche**Lecture**

Personnes citées**[Jurieu, Pierre](#)**

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 26/03/2020 Dernière modification le 23/04/2021

JURIEU: Conceptions politiques.

"Les rois sont faits pour les peuples, et non les peuples pour les rois. Il y avait des peuples avant qu'il y eût des rois. Ce sont les peuples qui ont fait les rois pour être conduits et conservés par eux, et non pour être consumés".

Esprit de M. Arnauld p.293

"Il y a 2 sortes de puissances, l'une civile et l'autre ecclésiastique. Toutes 2 ont leur source dans le peuple. S'il y en avait quelque une qui vînt immédiatement de Dieu, il est indubitable que ce serait la puissance eccl."

Examen d'un libelle

Aliénation de la souveraineté:

"Les peuples sont en pouvoir de déposer la souveraineté entre les mains de plusieurs ou d'un seul à tel degré qu'il leur plaît... Mais nous avouons aussi qu'il est au pouvoir d'un peuple de se dépouiller de tous ses droits et de se faire des souverains d'une puissance absolue et sans réserve". Ibid. p.143

"En supposant que les rois de France aient été mis en possession ~~de~~ de la puissance arbitraire par des voies légitimes, ce qui est plus que douteux, leurs sujets n'ont plus en partage que l'obéissance". p.145

BnF
MSS

Limites de cette aliénation:

"Quoique les peuples puissent se dépouiller de tous leurs droits souverains, il y en a pourtant 2 qui sont entièrement inaliénables, et que les peuples ne peuvent abandonner quand ils le voudraient, c'est le droit de conservation pour la société, et celui de la conscience et de la religion pour l'Eglise".

Conséquences:

- droit de révolte si le roi veut trahir son pays
- pour la religion:

"les peuples n'ont pas le droit de s'opposer aux princes qui veulent établir la vraie religion" (p.151)

et en contre-partie, "on n'est pas obligé en conscience de se soumettre à une sentence injuste" (164)

"les réformations de l'Eglise et de l'Etat doivent nécessairement commencer par des particuli-

ers".

Ibid p.161

Grotius qui reconnaissait les motifs politiques d
résistance n'admettait pas les motifs religieux;
à ceci près Jurién reste très près de Grotius.